

**"La concurrence par comparaison : théorie et applications.  
Une proposition pour le secteur de l'eau en France"**

Elisabeth SAGE  
Janvier 1999

Nous nous intéressons à un mécanisme de réglementation des monopoles naturels particulier : la "concurrence par comparaison" ("yardstick competition"). Celui-ci consiste à évaluer (et éventuellement rémunérer par une tarification en conséquence) les performances d'un agent relativement à celles enregistrées par d'autres agents ayant des caractéristiques suffisamment proches pour permettre les comparaisons. L'idée directrice de ce mécanisme est d'introduire une concurrence "fictive" entre des firmes qui ne peuvent par nature être mises en concurrence directe sur le marché. Divers travaux montrent qu'un tel mécanisme peut donner, dans le cas où l'on dispose d'un nombre élevé d'agents dans des environnements corrélés, des solutions plus efficaces que les mécanismes d'incitations classiques, en réduisant l'asymétrie d'informations qui apparaît traditionnellement entre un régulateur et les entreprises régulées, et en améliorant les incitations à l'efficacité des entreprises concernées. Lorsqu'elle est possible, la concurrence par comparaison permet en effet de fournir des indications de manière plus naturelle que les contraintes explicites des programmes "classiques".

Cette recherche s'organise autour de trois grands axes : une première partie est consacrée à une étude théorique approfondie du concept. Dans une seconde étape, nous en étudions la dimension empirique : le système de remboursement des soins hospitaliers dans le programme Medicare aux Etats-Unis (qui a servi d'exemple pour la mise en place du PMSI dans le secteur hospitalier en France), et le secteur britannique de l'eau sont, en particulier, régulés selon ce principe de concurrence par comparaison. Ces deux études de cas nous permettent d'illustrer ce principe et de voir les limites qui peuvent apparaître dans la pratique. Enfin, dans une troisième partie de nature plus prospective, nous engageons une réflexion sur la mise en oeuvre pratique de ce mode de réglementation dans un domaine particulier : le secteur de l'eau en France. Nous envisageons un cadre de comparaison des prix de l'eau et de l'assainissement entre les collectivités locales. Compte tenu de la forte composante locale d'une telle activité, il importe cependant de tenir compte d'un certain nombre de facteurs d'hétérogénéité qui, induisant des différences de coûts, justifient certains écarts de prix. A cette fin, nous proposons une méthode permettant de prendre en compte ces éléments de correction. Nous la testons sur la base d'un échantillon de communes que nous avons constitué dans cette optique.

**Mots clés :**

Monopoles naturels, réglementation, "benchmarking", économie de la santé, économie de l'eau.